

Les Cahiers de droit

Présentation

Ghislain Otis



Volume 40, numéro 4, 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043574ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043574ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Otis, G. (1999). Présentation. *Les Cahiers de droit*, 40(4), 719–719.
<https://doi.org/10.7202/043574ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1999

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Présentation

Le présent numéro thématique de la revue *Les Cahiers de droit* contient neuf textes écrits par les membres du groupe de recherche sur la liberté religieuse qui travaille depuis 1997 au sein du réseau « Droits fondamentaux » de l'AUELF-UREF. L'équipe de chercheurs rassemble des professeurs, des enseignants et des étudiants universitaires de quatre pays francophones autour du thème « Les droits fondamentaux : assise et limite des revendications de liberté religieuse ».

Partant du constat que la religion peut être tantôt un instrument de lutte contre l'aliénation, tantôt une source d'aliénation, les chercheurs s'interrogent sur le rapport complexe entre la liberté religieuse et les droits fondamentaux. Faut-il parler de liberté religieuse ou de liberté de religion ? Jusqu'à quel point la réception des diverses revendications de liberté religieuse s'impose-t-elle au nom des droits fondamentaux ? Comment différents systèmes juridiques relèvent-ils le défi d'assurer à tous les citoyens la liberté en matière de religion tout en endiguant les crispations sectaires, la captation religieuse des individus par les groupes et l'« instrumentalisation » politique du sacré qui menacent les droits fondamentaux ?

Les auteurs des études réunies dans la présente publication esquissent des réponses à l'une ou l'autre de ces questions à partir de problématiques qui reflètent tant la diversité culturelle et juridique de la francophonie que les démarches scientifiques privilégiées par les différentes composantes de notre groupe de recherche.

C'est grâce à une contribution financière substantielle de l'AUELF-UREF que ces recherches ont pu être parachevées. De même, seuls le soutien et le professionnalisme sans faille de la revue *Les Cahiers de droit* ont permis la parution diligente des résultats de ces travaux. Que l'une et l'autre trouvent ici l'assurance de notre plus sincère gratitude.

Ghislain OTIS
Vice-doyen, Faculté de droit, Université Laval,
Chef du groupe AUELF-UREF sur la liberté religieuse.